

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

Séance du 6 novembre 2025

Membres en exercice : 11	Le Conseil Municipal de cette commune convoqué le six octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ABBADIE, le Maire.
Présents : 9	
Excusé :	
Excusé Représenté :	Présents : Jean-Marc ABBADIE, Yves ASELMAYER, Patrick BATTISTON, Jean-Luc DUMAS, Nathalie ESTEREZ, Marie-Sylvie LATAPIE, Yves MAYSTRE, Alain MOYNET, Didier VERGÉ
Absents : 2	Absents : Eric BOYER, Dorian GALCÉRA
Votants : 9	Secrétaire de séance : Yves MAYSTRE

Monsieur le Maire soumet au vote le dernier procès-verbal, lequel est approuvé à l'unanimité.
Yves MAYSTRE est désigné secrétaire de séance.
Le Maire ouvre la séance à 18 h 40.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la dernière séance
Approbation de l'ordre du jour
Désignation du secrétaire de séance

- 1 Application des nouvelles redevances de l'Agence de l'eau Adour-Garonne – Exercice 2026
- 2 Tarifs de l'eau et de l'assainissement – année 2026
- 3 Arrêté - Tenue des chiens en laisse sur la voie verte des Gaves
- 4 Situation de l'indivision du terrain « Moules »
- 5 Demande de subventions FAR et DETR 2026
- 6 SDE – Eclairage public « Tête en Led »
- 7 Numérotation des voies et des rues
- 8 Délibérations modificatives – Budgets Eau et Assainissement
- 9 Assurance statutaire
- 10 Participation à la protection sociale complémentaire
- 11 Révision des durées d'amortissement – Budgets Eau et Assainissement
- 12 Décision relative aux amortissements (M57)
- 13 Attribution d'une aide au voyage scolaire
- 14 Entretien du canal du Moulin
- 15 Adhésion à la charte de gestion « ressources en eau Gave de Pau »

Questions diverses

1 – Application des nouvelles redevances de l'Agence de l'eau Adour-Garonne – Exercice 2026

Le Conseil municipal, après présentation des nouvelles modalités applicables à compter du 1er janvier 2025 fixées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, décide à l'unanimité de répercuter sur les usagers les contre-valeurs correspondantes à partir de l'exercice 2026.

Les montants suivants seront appliqués sur les factures d'eau et d'assainissement par le délégataire SUEZ :

- Redevance sur la consommation d'eau potable : **0,32 € HT/m³**
- Redevance de performance des réseaux d'eau potable : **0,10 € HT/m³**
- Redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif : **0,15 € HT/m³**

Ces montants apparaîtront sur les factures des abonnés et seront reversés par le délégataire à la commune, puis à l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

2 – Tarifs de l'eau et de l'assainissement – année 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil des recommandations de la DGFIP et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne visant à atteindre un tarif de 1,50 € par m³ dans les prochaines années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder, pour l'année 2026, à une augmentation de 0,10 € par m³ du prix de l'eau ainsi que de la redevance d'assainissement, portant le tarif à 1,30 € HT/m³.

3 – Arrêté - Tenue des chiens en laisse sur la voie verte des Gaves

Le Maire informe le Conseil de la réception d'un mail du PLVG signalant des problèmes sur la voie verte des Gaves, dus à des chiens non tenus en laisse, occasionnant des désagréments pour les autres usagers et les éleveurs riverains.

Pour améliorer la sécurité et la cohabitation sur cet espace, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la prise d'un arrêté imposant la tenue des chiens en laisse sur la voie verte.

4 – Situation de l'indivision du terrain « Moules »

Monsieur le Maire rend compte de la dernière réunion du Bureau avec Monsieur MOULES. Ce dernier propose un échange d'un hectare en indivision au Sailhet contre un hectare situé entre la voie verte et l'ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes).

Le Conseil municipal se déclare favorable à la poursuite de l'étude de ce dossier.

5 – Demande de subventions FAR et DETR 2026

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ORTEU pour des travaux de voirie d'un montant de 17 642,50 € HT.

Ce projet sera soumis aux demandes de subventions FAR et DETR.

6 – SDE – Eclairage public - Programme « Tête en Led »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDE 65 lance une opération de remplacement des lanternes d'éclairage public par des lanternes LED, plus économiques. Le financement est assuré en grande partie par un prêt obtenu par le SDE 65 auprès de la Banque des Territoires.

Pour la commune, le projet porte sur :

- 91 points lumineux à remplacer,
- Un coût total HT de 60 606 €,
- Une participation du SDE : 6 061 €,
- Une participation de la commune : 6 061 €,
- Un financement Intracting : 48 485 €.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet à l'unanimité et :

- Approuve l'opération,
- Confirme la participation communale de 6 061 €,
- Accepte de garantir l'emprunt réalisé par le SDE,

7 – Numérotation des voies et des rues

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a sollicité des informations auprès du service du cadastre de la DGFIP concernant la numérotation des voies et des rues.

Afin de régulariser la situation et de permettre la mise à jour du plan cadastral, il convient de prendre une délibération attribuant les numéros aux propriétés concernées.

Attribution des numéros :

- M. et Mme COUTURAS – 32 A avenue du Lavedan
- M. SARNIGUET Michel – 42 BIS et 42 TER avenue du Lavedan
- M. et Mme HOUSSAIS – 2 rue de Poume
- M. et Mme GERARDIN – 4 rue de Poume
- M. et Mme LOURET – 9 A chemin du Lavoir
- ETS CASAUS – 1 chemin du Pibeste
- M. et Mme BEAUJOUAN – 1 C chemin du Pibeste
- M. et Mme PROBST – 38 A rue du Bousquet
- SOCARL – 2 chemin du Pibeste
- SAS PNEUS PIBESTE – 3 chemin du Pibeste
- PADEL – 4 chemin du Pibeste

- M. ASELMAYER – 5 chemin du Pibeste
- STE PYRÉNÉES CHARPENTES – 6 chemin du Pibeste
- STE OLLINK – 7 chemin du Pibeste
- PADEL DES VALLÉES – 4 chemin du Pibeste
- STE PYRÉNÉES CHARPENTES – 6 chemin du Pibeste

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution des numéros tels qu'indiqués ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au service du cadastre de la DGFIP pour mise à jour des données cadastrales.

8 - Délibérations modificatives – Budgets Eau et Assainissement

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

Fonctionnement		Dépenses
66111	Intérêts réglés à l'échéance	239,00
011 - 6156	Maintenance	-239,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

9 - Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil municipal examine la proposition du Centre de gestion des Hautes-Pyrénées pour l'assurance des risques statutaires des agents communaux.

Le contrat, proposé par l'assureur Relyens, aura une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2026, avec possibilité de résiliation annuelle sous préavis de 6 mois avant chaque échéance.

Les risques couverts comprennent : décès, accident et maladie imputable au service, incapacité de travail et invalidité, maternité, paternité et accueil de l'enfant.

Pour les agents CNRACL, le taux applicable retenu par la collectivité est de 5,69 %, avec franchise de 30 jours en maladie ordinaire et remboursement des indemnités journalières à 90 %.

Ce taux sera appliqué sur le traitement indiciaire brut (TBI) et inclura la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI).

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le contrat et la convention de gestion avec le Centre de Gestion ;
- Autorise le maire à signer tous les contrats, conventions et actes nécessaires.

10 – Protection sociale complémentaire santé – adhésion à la convention de participation du Centre de gestion 65

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la réglementation, les collectivités doivent participer au financement de la complémentaire santé de leurs agents à compter du 1er janvier 2026, à hauteur d'au moins 15 € par mois et par agent.

Le Centre de gestion des Hautes-Pyrénées (CDG 65) a conclu une convention de participation avec AMELLIS Mutuelle pour le risque « Santé », proposant trois formules de garanties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention de participation du CDG 65 avec AMELLIS Mutuelle à compter du 1er janvier 2026 ;
- De verser une participation mensuelle de 15 € par agent ayant adhéré au contrat collectif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants ;
- Et de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

11 - Révision des durées d'amortissement – Budgets Eau et Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil de la recommandation de la DGFIP concernant la baisse de la subvention du budget principal vers le budget annexe Eau.

Pour réduire le montant de la dotation aux amortissements, le Conseil approuve à l'unanimité :

- L'allongement de 10 ans des amortissements pour la construction de la station d'épuration et l'extension des réseaux d'assainissement ;
- La prolongation de 5 ans des amortissements pour tous les autres investissements.

12 - Décision relative aux amortissements (M57)

Le Conseil municipal a approuvé la décision de ne pas procéder aux amortissements des immobilisations de la commune, à l'exception des subventions d'investissement versées (compte 204), pour lesquelles l'amortissement reste obligatoire conformément à la nomenclature comptable M57.

Cette disposition s'appliquera dès l'exercice en cours.
La mise en œuvre de cette décision est confiée au maire.

13 – Attribution d’une aide au voyage scolaire

Monsieur le Maire présente la demande du collègue René Billère pour le voyage scolaire des élèves.

Le Conseil municipal décide, à l’unanimité, d’accorder une subvention exceptionnelle de 50 € par élève aux familles de la commune participant au voyage.

14 – Entretien du canal du Moulin

Monsieur le Maire présente le courrier du PLKV concernant l’entretien du canal du Moulin et le renouvellement de la dérogation.

Le Conseil municipal approuve à l’unanimité.

15 – Adhésion à la charte de gestion « ressources en eau Gave de Pau »

Le Conseil municipal donne son accord à l’unanimité pour adhérer à cette charte de gestion.

QUESTIONS DIVERSES

- Pyrénées Charpentes
- Chemin - CCPVG

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 00.

Liste des délibérations du conseil municipal du 6 novembre 2025

DE_2025_36 – Application des nouvelles redevances de l’Agence de l’eau Adour-Garonne – Exercice 2026

DE_2025_37 – Fixation du Tarif de l’eau et de la redevance assainissement – année 2026

DE_2025_38 – Demande de subvention FAR 2026

DE_2025_39 - Demande de subvention DETR 2026

DE_2025_40 – SDE - Eclairage Public - Programme « Tête en LED »

DE_2025_41 – Numérotation des voies et des rues du village

DE_2025_42 – Délibération modificative n°2 – Budgets Eau et Assainissement

DE_2025_43 – Contrat d’Assurance des risques statutaires

DE_2025_44 – Adhésion à la convention de Participation SANTE proposée par le CDG 65 – contrat groupe complémentaire santé

DE_2025_45 – Révision des durées d’amortissement – Budget annexe « Eau et Assainissement »

DE_2025_46 – Décision de ne pas procéder aux amortissements des immobilisations, à l’exception des subventions d’investissement (compte 204), conformément à la nomenclature M57

DE_2025_47 – Attribution d’une aide au voyage scolaire

Nom	Fonction	Signature
<i>ABBADIE Jean-Marc</i>	Maire	
Yves MAYSTRE	Adjoint au maire Secrétaire de séance	